

CAUE

Né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, le **CAUE de la Dordogne** [↗](#) (**Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement**) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public créé à l'initiative du Conseil départemental de la Dordogne en 1978.

Il a pour mission de développer la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, du paysage, de l'énergie, de l'urbanisme et de l'environnement ... Il informe et oriente les personnes qui désirent construire ou rénover. Il dispense les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.

Une équipe pluridisciplinaire au service des particuliers, des collectivités et autres acteurs du territoire réunit architectes, paysagistes, urbaniste, écologue et conseillère Info énergie et conseille dans la construction neuve, les extensions ou la réhabilitation du bâti existant, l'accompagnement de documents d'urbanisme, l'aménagement urbain, le développement de bourg ...

Le CAUE propose également des formations aux professionnels du cadre de vie, aux élus, aux techniciens des collectivités, et une sensibilisation du jeune public.